

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ORION

CLASSE "I" **ISIN : LU0272991307** **Capitalisation** **Un Compartiment de PLACEURO**
Société de Gestion : DEN-AM

Objectifs et Politique d'investissement

Gestion financière : Le délégué à la Gestion Financière est Philippe Hottinguer et Cie Gestion.

Objectif : L'objectif essentiel de ce Compartiment est une gestion active afin de procurer à ses actionnaires une valorisation aussi élevée que possible des capitaux investis grâce à des investissements en valeurs mobilières, principalement en actions cotées sur les principaux marchés boursiers européens. Les choix d'investissements privilégieront les actions de type "small-mid" avec une capitalisation inférieure à 5 milliards d'euros sans contrainte de secteurs. Ce compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Néanmoins, l'indice composite 90% Eurostoxx Small dividendes réinvestis et 10% Eonia sera utilisé pour déterminer la commission de surperformance.

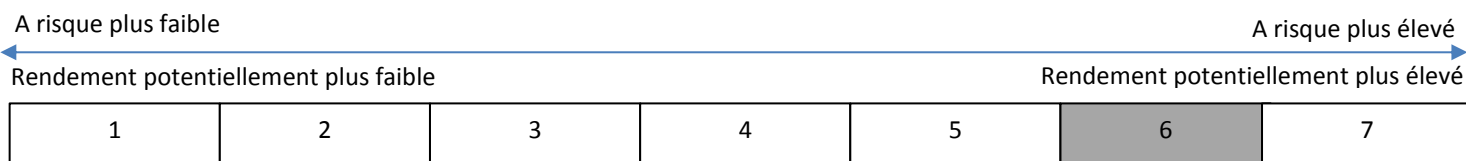
Politique d'investissement : Pour atteindre cet objectif, le Compartiment pourra investir en majeure partie sur des marchés boursiers européens, et dans une moindre mesure, sur des marchés boursiers situés hors d'Europe, dans des OPCVM agréés conformément à la Directive 2009/65/CE dans la limite de 10% de ses actifs nets, en autres valeurs mobilières avec un maximum limité à 10% de l'actif net.

Le Compartiment pourra détenir des liquidités, dans les limites prévues par la réglementation.

Le Compartiment pourrait recourir aux instruments financiers dérivés afin de poursuivre son objectif de gestion.

Rachats : Toute demande de remboursement d'actions peut être introduite auprès de l'Agent de transfert chaque jour ouvrable avant 12h00.

Compartiment éligible au PEA : Son actif est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA. Les revenus du Compartiment sont réinvestis. La durée minimale de placement recommandée est 5 ans. La devise du Compartiment est l'Euro.

Politique de risque et de rendement


Les données historiques ne constituent en aucun cas une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

La catégorie de risque actuelle n'est par conséquent pas garantie et pourrait être amenée à évoluer.

La catégorie de risque dans laquelle est classé le Compartiment repose sur la volatilité du rendement du Compartiment au cours des cinq dernières années, et reflète de manière raisonnablement précise le risque auquel il a été exposé dans le passé.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le Compartiment n'a pas vocation à offrir de garantie ou une protection du capital.

Les risques importants susceptibles d'influencer la valeur nette d'inventaire par action, non pris en compte par l'indicateur synthétique sont :

Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Risque de liquidité : Risque qu'un actif du portefeuille ne puisse être cédé ou clôturé pour un coût limité, et dans un délai suffisamment court, en fonction des variations de volumes échangés.

Risque de contrepartie : Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque opérationnel : Défaillance d'un tiers, impliqué dans les processus opérationnels.

Autres risques possibles : D'autres risques restent hors de contrôle, tel le risque juridique, politique et événementiel.

Frais

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'Entrée	De EUR 0 à EUR 25 000 2.00% max. > EUR 25 000 1.00% max.
Frais de Sortie	0.00%
Frais de conversion	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi, et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année	
Frais courants	1.83%
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance	Une commission de surperformance pour la classe « I » qui sera au maximum de 15% de l'écart entre l'évolution de la VL et un indice (90% Eurostoxx Small dividendes réinvestis et 10% Eonia). 0% en 2020.

Les frais d'entrée et sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

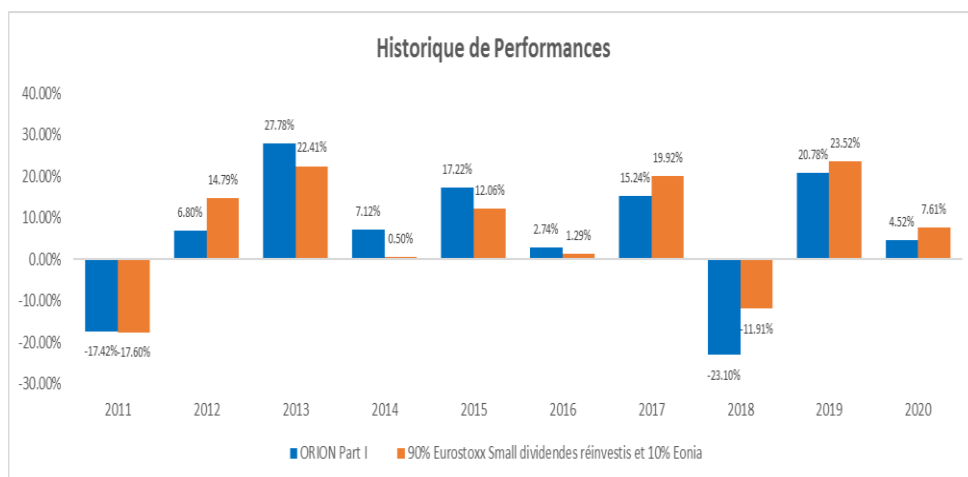
Le chiffre des frais courants exclut :

- Les commissions de performance ;
- Les frais de transactions, sauf ceux liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

Les frais de courtages sur transactions peuvent avoir un impact significatif sur la performance de votre investissement.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez consulter la section « Charges et Frais » du prospectus de la SICAV disponible au siège social de la société de gestion et sur le site internet www.den-am.lu.

Performances passées



Avvertissement : Ce diagramme est basé sur des performances passées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Tous les frais et commissions ont été inclus dans les performances reprises sur ce diagramme.

Date de création de la Classe "I": Décembre 2006

Devise de calcul des performances passées: EUR

Informations pratiques

Banque Dépositaire : Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

Informations supplémentaires : Le Prospectus complet, le dernier rapport annuel révisé ainsi que le dernier rapport semi-annuel non révisé relatifs à ce Compartiment et à l'ensemble de PLACEURO, en français, sont disponibles gratuitement au siège social de la SICAV (12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg), ou sur le site internet www.den-am.lu. D'autres informations pratiques, notamment la valeur nette d'inventaire (V.N.I.), sont disponibles selon les mêmes modalités.

Une autre catégorie d'actions est offerte à la souscription pour ce Compartiment. Ce Compartiment fait partie d'un OPCVM à Compartiments multiples dont les actifs sont conservés séparément. Les conversions de ce Compartiment de l'OPCVM vers un autre Compartiment s'effectuent sans frais de conversion ; néanmoins, elles peuvent générer une incidence fiscale.

La société de gestion DEN-AM a mis en place une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive 2014/91/UE et compatible avec une gestion saine et efficace des risques, sans encourager une prise de risque incompatible avec les profils de risque et les statuts de PLACEURO qu'elle gère.

Les détails de la politique de rémunération ainsi que la description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages sont disponibles sur le site internet www.den-am.lu. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement et sur demande aux actionnaires du fonds à son siège social.

Responsabilité : La responsabilité de PLACEURO ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité : La législation fiscale du pays d'établissement de la SICAV, pourrait avoir un impact sur votre statut fiscal personnel selon votre domicile. En cas de doute, nous vous recommandons de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

L'OPCVM et DEN-AM sont agréés par le Grand-Duché de Luxembourg et réglementés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} février 2021.